



NÉGOCIATION SALARIALE

Le 10 mai 2011, les cheminots doivent se faire entendre !

**RENTRE
N°5
SALAIRE
I
TTE**

Le mardi 10 mai se tiendra la deuxième table ronde salariale à la SNCF de l'année 2011.

Gagnée par la mobilisation enclenchée dès la fin de l'année dernière par la CGT, avec entre autres à ce jour plus de 50 000 signatures de la pétition unitaire, cette réunion doit se tenir sous la pression maximale des cheminots.

Si la Direction SNCF a compris que la question salariale était devenue un enjeu majeur dans l'entreprise, elle reste déterminée à conjuguer l'année 2011 au temps de l'austérité pour les cheminots.

Mais la colère gronde dans et... hors de l'entreprise !

Les salariés, du public comme du privé, sont confrontés à un problème majeur de pouvoir d'achat. Concernant les fonctionnaires, c'est le gel du point d'indice qui est annoncé pour 2011 et 2012.

Face aux luttes sur le sujet qui se multiplient, le Président de la République crée la cacophonie au Gouvernement et « bricole » une réponse improvisée, à des fins électoralistes, sous forme de primes indexées sur l'accroissement des dividendes versés aux actionnaires des entreprises de plus de 50 salariés.

Contrairement à ce que dit le Gouvernement, la prime profiterait à une minorité de salariés.

Non seulement elle ne concernerait que les entreprises qui distribueront en 2011 plus de dividendes qu'en 2010 mais la prime n'aura aucun caractère obligatoire.

Dans les grandes entreprises, il y aura simplement une obligation de négocier.

Comme dans les négociations annuelles obligatoires, l'obligation de négocier n'est jamais une obligation de conclure !

Cette prime fera dépendre la rémunération des salariés, non seulement des profits de l'entreprise comme la participation mais aussi des dividendes versés. De plus, elle fera encore collaborer les salariés aux destructions d'emplois, à la dégradation des conditions de travail.

Pour la CGT, les salaires sont la rémunération du travail, des qualifications et n'ont pas à être subordonnés aux profits des actionnaires.

Enfin, en l'état des annonces gouvernementales, il est certain que cette « prime » ne comptera pas pour le financement et le calcul de la retraite.

Cette proposition est une réponse illusoire aux attentes des salariés en matière de pouvoir d'achat.

La CGT sera vigilante aux tentatives de la Direction SNCF visant à accompagner une telle stratégie malhonnête et aléatoire.

La seule vraie solution réside dans l'augmentation des salaires.

C'est une exigence sociale.

LE CHIFFRE :
183 €

C'est la perte de pouvoir d'achat pour l'année 2010 pour un cheminot à la position 11 (échelon 4) suite à la décision de la Direction SNCF de n'octroyer que +0.9% d'augmentation générale pour +1.8% d'inflation.

Cela représente par exemple l'équivalent du prix d'un séjour de 15 jours dans un centre de vacances jeunesse du CCE SNCF pour un enfant !

La **PRIME** de travail :

« Les agents reçoivent, selon l'activité exercée, des primes de travail qui tiennent compte des particularités des différents travaux et de la qualité du travail des intéressés »

(Art. 23.1 - Chapitre 4 du RH-0131)

Or, la technicité des métiers a particulièrement évolué ces dernières années, en particulier chez les sédentaires et il y a donc lieu de redéfinir des codes primes de travail reconnaissant réellement les spécificités des métiers.

Pour autant, à ce jour plus de 101 000 cheminots bénéficient d'une prime de travail inférieure à la valeur du code prime 33 (qui demeure malgré sa revalorisation récente toujours d'un niveau assez faible).

Ce sont les cheminots placés sur les codes prime 1, 2, 11, 4, 52, 42, 62, 72.

Lors de la table ronde du 10 mai prochain, la CGT portera, entre autres, l'exigence d'une revalorisation des primes de travail en exigeant leur intégration dans la PFA afin de gagner un véritable 13^e mois pour les cheminots.

Déjà 50 000 signatures
déposées par la CGT.

soyez nombreux
à **signer la**
pétition

unitaire
(CGT - UNSA - Sud-Rail)

C'est la crise

Le total des salaires des patrons du CAC 40 atteint cette année plus de 98,3 millions d'euros, soit une moyenne de 2,46 millions d'euros par dirigeant et par an. Cette rémunération moyenne annuelle représente l'équivalent de plus de 150 années de SMIC !

+0,8%

l'augmentation des prix constatée par l'INSEE pour le seul mois de mars 2011 dont +4% pour l'essence, +2.9% pour les produits frais, +8% pour l'habillement,...

Sur les 3 premiers mois, de l'année l'inflation atteint déjà +1.1%.

Sur la même période, les cheminots ont eu 0% d'augmentation générale des salaires !

LES REVENDICATIONS DE LA CGT

- Une revalorisation générale de l'ensemble des salaires des cheminots permettant de porter à 1600 € brut le salaire minimum d'embauche,
- Un plan de rattrapage du contentieux salarial par des augmentations générales avec comme 1^{re} étape : +6%,
- La transformation de la PFA en véritable 13^e mois,
- La revalorisation des primes de travail, des gratifications de vacances et d'exploitation,
- L'indexation des pensions sur les salaires,...

R
E
T
R
A
I
T
E

LA

À l'appui de 150 DCI déposées
LA FÉDÉRATION CGT APPELLE
L'ENSEMBLE DES CHEMINOTS

à se **MOBILISER** le **10 mai 2011**,
en participant aux initiatives décidées dans les territoires
pour exiger de véritables augmentations.